



## Fonctionnaire+activité dans le privé

Par **sam**, le **29/03/2012 à 18:23**

Bonjour,

je vous écris car ayant été fonctionnaire territorial de octobre 1999 au 6 janvier 2010,date à laquelle j'ai été radié pour abandon de poste suite à ça,j'ai retrouvé un emploi en cdd dans une clinique privée de mai 2011 à décembre 2011,ayant déposé une demande d'allocations auprès de pole emploi,le pole emploi m'a orienté vers mon ancien employeur afin qu'il m'indemnise.La réponse que j'ai eu est que je n'ai pas le droit à l'ARE suite à mon abandon de poste malgré que j' ai retrouvé un emploi et que j' ai le nombre d'heures suffisantes pour pouvoir y prétendre.Quels sont mes recours?Vous remerciant par avance.

Par **amajuris**, le **29/03/2012 à 19:08**

bjr,

l'abandon de poste est une très mauvaise solution pour le salarié qui veut quitter son entreprise.

l'employeur peut faire une mise en demeure à son salarié de reprendre le travail.

si celle-ci reste sans effet, la situation peut s'éterniser car l'employeur n'a aucune obligation de le licencier, il se contente de ne pas le payer.

dans cette situation le salarié figure toujours dans l'effectif de l'entreprise.

pour obtenir vos documents vous devez donner votre démission afin de régulariser votre situation.

cdt